

(19)



(11)

EP 2 839 823 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
25.02.2015 Bulletin 2015/09

(51) Int Cl.:
A61J 9/06 (2006.01) **A61J 9/08** (2006.01)
A61J 11/00 (2006.01) **B65D 41/00** (2006.01)
B65D 23/08 (2006.01) **B65D 81/38** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **14360006.2**

(22) Date de dépôt: **21.03.2014**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

• **Zachantke, Sabrina**
67250 Merkwiller Pechelbronn (FR)

(72) Inventeurs:
• **Evenelle, Besse**
67850 Offendorf (FR)
• **Zachantke, Sabrina**
67250 Merkwiller Pechelbronn (FR)

(30) Priorité: **23.08.2013 FR 1358140**

(71) Demandeurs:
• **Besse, Evenelle**
67850 Offendorf (FR)

(54) **Dispositif de fermeture d'un porte-contenant et dispositif de réception d'un contenant comportant un tel porte-contenant et un tel dispositif de fermeture**

(57) L'invention concerne un dispositif de fermeture (5) d'un porte-contenant (2), un tel porte-contenant (2) étant conçu pour recevoir intérieurement un contenant (C) qui est destiné à contenir un liquide alimentaire et qui présente une partie (P) destinée à être mise en bouche pour la consommation de ce liquide alimentaire.

Ce dispositif de fermeture (5) est caractérisé en ce qu'il comporte :

- au moins un moyen (6) pour protéger et refermer de manière étanche la partie (P) du contenant (C) destinée à être mise en bouche ;
- au moins un moyen (7) pour recouvrir au moins partiellement le porte-contenant (2) ;
- des moyens (8 ; 8') pour attacher ce dispositif (5) au porte-contenant (2).

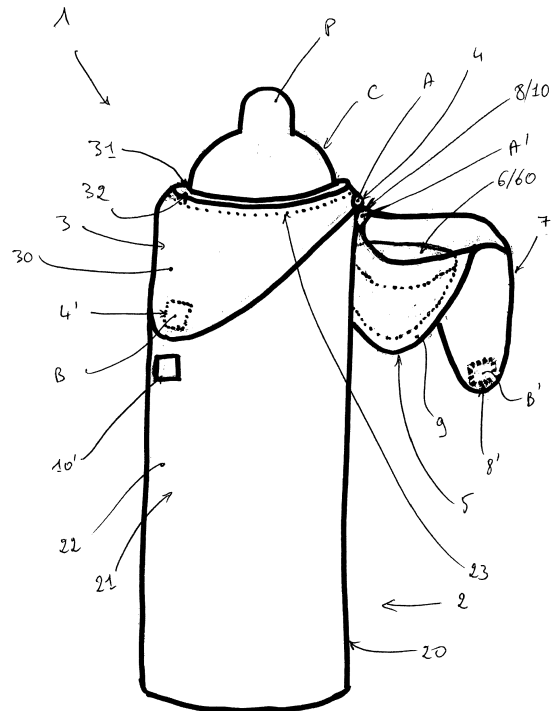


Fig. 1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif de fermeture d'un porte-contenant. Cette invention a, également, trait à un dispositif de réception d'un contenant, ce dispositif comportant alors un tel porte-contenant.

[0002] Cette invention concerne le domaine de la fabrication des dispositifs conçus pour recevoir un contenant, destiné à contenir un liquide alimentaire, et pouvant adopter la forme d'un biberon, d'une gourde, d'une bouteille ou autre.

[0003] L'on connaît, d'ores et déjà, de tels dispositifs de réception d'un contenant, ces dispositifs adoptant, usuellement, la forme d'un fourreau, isotherme ou non, à l'intérieur duquel est positionné ledit contenant. Un tel dispositif peut, encore, comporter un système principal de fermeture, adoptant la forme d'un couvercle ou similaire, et susceptible de venir se rabattre par-dessus ledit fourreau, ceci pour refermer ledit dispositif.

[0004] En ce qui concerne ledit contenant, celui-ci comporte une partie destinée à être mise en bouche par un consommateur, ceci pour la consommation du liquide alimentaire contenu dans ce contenant. Ce contenant comporte, également, un élément de fermeture de cette partie, cet élément de fermeture adoptant la forme d'un capuchon (notamment pour un contenant adoptant la forme d'un biberon ou d'une gourde) ou d'un bouchon (notamment pour un contenant adoptant la forme d'une bouteille). Lorsque le dispositif de réception est fermé et que le contenant est positionné à l'intérieur de ce dispositif, il est nécessaire de laisser cet élément de fermeture sur le contenant, ceci pour garantir l'étanchéité et l'hygiène du contenant.

[0005] Quand une personne veut utiliser le contenant pour boire elle-même ou pour qu'un enfant boive, elle doit enlever l'élément de fermeture qui, n'étant pas rattaché au contenant, peut tomber, se salir et/ou être perdu.

[0006] Ces défauts rendent le dispositif de l'art antérieur impropre à certaines applications, notamment à l'autonomie d'un enfant, à la protection et à l'hygiène du dispositif de fermeture des contenants lorsque ceux-ci sont dissociés de leurs contenants.

[0007] De plus et bien que certains portes-contenants comportent un système principal de fermeture, ceux-ci ne garantissent pas l'étanchéité du contenant (biberon, gourde ou bouteille) à l'intérieur du porte-contenant (biberon/gourde/bouteille) si un tel contenant n'a pas son propre dispositif de fermeture.

[0008] La présente invention se veut de remédier aux inconvénients de dispositifs de l'état de la technique.

[0009] En particulier, le but de la présente invention est de proposer une solution de protection, d'hygiène et d'étanchéité pour la partie des contenants mis en bouche lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés.

[0010] A cet effet, l'invention concerne un dispositif de fermeture d'un porte-contenant, un tel porte-contenant étant conçu pour recevoir intérieurement un contenant

qui est destiné à contenir un liquide alimentaire et qui présente une partie destinée à être mise en bouche pour la consommation de ce liquide alimentaire. Ce dispositif de fermeture est caractérisé par le fait qu'il comporte :

- au moins un moyen pour protéger et refermer de manière étanche la partie du contenant destinée à être mise en bouche ;
- au moins un moyen pour recouvrir au moins partiellement le porte-contenant ;
- des moyens pour attacher ce dispositif au porte-contenant.

[0011] Une autre caractéristique de ce dispositif consiste en, ce qu'il comporte une pièce, d'une part, comportant le ou les moyens pour recouvrir le porte-contenant et, d'autre part, recevant les moyens pour attacher le dispositif de fermeture au porte-contenant.

[0012] Le ou les moyens pour protéger et refermer sont, alors, constitués, soit par une partie que comporte cette pièce, soit par un élément additionnel équipant une telle pièce, qui sont destinés à être orientés en direction de la partie du contenant destinée à être mise en bouche, et qui sont réalisés en une matière compatible avec la sécurité alimentaire.

[0013] Selon une caractéristique additionnelle, les moyens pour attacher comportent au moins un moyen pour attacher le dispositif de fermeture au porte-contenant de manière mobile, voire encore un moyen pour attacher ce dispositif de fermeture au porte-contenant de manière fixe.

[0014] Cette invention concerne, également, un dispositif de réception d'un contenant, destiné à contenir un liquide alimentaire, et présentant une partie destinée à être mise en bouche pour la consommation de ce liquide alimentaire, ce dispositif de réception comportant, d'une part, un porte-contenant conçu pour recevoir intérieurement un tel contenant et, d'autre part, un dispositif de fermeture de ce porte-contenant. Ce dispositif de réception est caractérisé par le fait que le dispositif de fermeture présente les caractéristiques mentionnées ci-dessus.

[0015] Une caractéristique additionnelle consiste en ce que ce dispositif de réception comporte, d'une part, un dispositif de retenue et de maintien du contenant à l'intérieur du porte-contenant et, d'autre part, des moyens de maintien de ce dispositif de retenue et de maintien contre le porte-contenant. De plus, d'une part, au moins les moyens pour attacher le dispositif de fermeture au porte-contenant et, d'autre part, les moyens de maintien du dispositif de retenue et de maintien contre le porte-contenant sont, alors, conçus en sorte que ces moyens de maintien nécessitent une force plus importante pour détacher le dispositif de retenue et de maintien que la force nécessaire pour détacher le dispositif de fermeture.

[0016] Ainsi, l'invention concerne un dispositif de fermeture d'un porte-contenant, ce dispositif comportant, en particulier, au moins un moyen pour protéger et re-

fermer de manière étanche la partie du contenant destinée à être mise en bouche.

[0017] De manière avantageuse, un tel moyen permet au dispositif de fermeture selon l'invention d'assurer, à lui seul, la fermeture du porte-contenant et en même temps la fermeture du contenant (biberon, gourde, bouteille ou autre) lui-même.

[0018] Ce dispositif de fermeture remplace l'élément de fermeture (capuchon, notamment de contenant sous forme d'un biberon ou d'une gourde, ou bouchon, notamment de contenant sous forme d'une bouteille), dissocié du contenant, et de l'état de la technique. En remplaçant un tel élément de fermeture de l'état de la technique, on évite les inconvénients susmentionnés (tomber, se salir, perte) de ces éléments de fermeture.

[0019] De plus et de manière avantageuse, l'élément de fermeture selon l'invention permet la fermeture hygiénique, étanche et protectrice à la fois du contenant et du porte-contenant.

[0020] D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre se rapportant à des modes de réalisation qui ne sont donnés qu'à titre d'exemples indicatifs et non limitatifs.

[0021] La compréhension de cette description sera facilitée en se référant aux dessins joints en annexe et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématisée et en perspective du dispositif de réception d'un porte-contenant conforme à l'invention, ceci en position d'ouverture de ce dispositif de réception ;
- la figure 2 est une vue similaire à la figure 1, et correspond au dispositif de réception illustré figure 1, ceci en position de fermeture de ce dispositif de réception ;
- la figure 3 est une vue similaire aux figures précédentes, et correspond au dispositif de réception illustré figures 1 et 2, ceci en position de fermeture de ce dispositif de réception et dans laquelle les moyens pour protéger et refermer ainsi que la partie du contenant destinée à être mise en bouche, figurant à l'intérieur du dispositif de fermeture, ont été illustrés en pointillés ;
- la figure 4 est une vue similaire à la figure 3 et illustre un autre mode de réalisation des moyens pour protéger et refermer.

[0022] La présente invention concerne le domaine de la fabrication des dispositifs conçus pour recevoir un contenant, destiné à contenir un liquide alimentaire, et pouvant adopter la forme d'un biberon, d'une gourde, d'une bouteille ou autre.

[0023] En fait, un tel contenant C comporte un récipient, destiné à contenir le liquide alimentaire, ainsi qu'une partie P, surmontant ce récipient, et destinée à être mise en bouche par un consommateur, ceci pour la consommation de ce liquide alimentaire.

[0024] Une telle partie P peut être constituée par un goulot réalisé de matière avec ledit récipient, notamment dans le cas d'un contenant C constitué par une bouteille ou similaire. Une telle partie P peut, encore, être constituée par embout (notamment dans le cas d'un contenant C constitué par une gourde) rendu solidaire du récipient, notamment en étant vissé de manière amovible sur ce récipient. Cependant et tel que visible sur les figures en annexe, une telle partie P peut, aussi, être constituée par une tétine (notamment dans le cas d'un contenant C constitué par un biberon). Une telle tétine est rapportée sur ledit récipient et est immobilisée sur celui-ci, de manière amovible, notamment par vissage d'une collerette traversée par cette tétine et que comporte un tel contenant C.

[0025] L'invention concerne, alors, un dispositif de réception 1 d'un tel contenant C.

[0026] Un tel dispositif de réception 1 comporte un porte-contenant 2 conçu pour recevoir intérieurement un tel contenant C. Un tel porte-contenant 2 adopte, usuellement, la forme d'un fourreau 20, à l'intérieur duquel est engagé et positionné ledit contenant C, et présentant des flancs latéraux 21 délimités par une paroi latérale externe 22. Un tel porte-contenant 2 comporte, également et en partie supérieure, une ouverture 23 destinée à être traversée par une portion du contenant C comportant la partie P du contenant C destinée à être mise en bouche.

[0027] Ce dispositif de réception 1 peut, encore, comporter un dispositif de retenue et de maintien 3 du contenant C à l'intérieur dudit porte-contenant 2. En fait, ce dispositif de retenue et de maintien 3 vient se positionner par-dessus ledit contenant C ainsi que par-dessus ledit porte-contenant 2, plus particulièrement en venant recouvrir au moins partiellement les flancs latéraux 21 de ce porte-contenant 2.

[0028] Un tel dispositif de retenue et de maintien 3 se présente sous la forme d'une pièce souple ou rigide 30, plus particulièrement une pièce en tissu, en silicone, en plastique compatible alimentaire ou en toute autre matière adéquate.

[0029] Ce dispositif de retenue et de maintien 3 comporte un orifice 31 destiné à être traversé par une portion du contenant C comportant la partie P de ce contenant C destinée à être mise en bouche. Lorsque ce dispositif de retenue et de maintien 3 est positionné par-dessus le contenant C, respectivement par-dessus le porte-contenant 2, cet orifice 31 est situé dans le prolongement vertical de l'endroit d'écoulement du liquide alimentaire, respectivement dans le prolongement vertical de l'ouverture 23 du porte-contenant 2.

[0030] Ledit orifice 31 est bordé par un bord 32 en matière compatible avec la sécurité alimentaire. C'est, plus particulièrement, au travers de ce bord 32 que le dispositif de retenue et de maintien 3 prend appui contre le contenant C, plus particulièrement contre la portion du contenant C comportant la partie P de ce contenant C destinée à être mise en bouche, ceci en vue de la retenue et du maintien de ce contenant C à l'intérieur du porte-

contenant 2.

[0031] Le dispositif de réception 1 comporte, alors également, des moyens de maintien (4 ; 4') du dispositif de retenue et de maintien 3 contre le porte-contenant 2.

[0032] A ce propos, on observera que ces moyens de maintien (4 ; 4') sont situés en deux points (A ; B) diamétralement opposés et situés sur une ligne horizontale et médiane du dispositif de retenue et de maintien 3. Cette ligne est positionnée au-dessus du contenant C lorsque le dispositif de retenue et de maintien 3 est positionné par-dessus le porte-contenant 2.

[0033] En fait et du côté A, ces moyens de maintien 4 sont conçus pour rattacher le dispositif de retenue et de maintien 3 au porte-contenant 2, selon le cas de manière mobile (plus particulièrement de manière amovible) ou de manière fixe.

[0034] Du côté B, ces moyens de maintien 4' sont conçus pour rattacher le dispositif de retenue et de maintien 3 au porte-contenant 2, là encore et selon le cas, de manière mobile (plus particulièrement de manière amovible) ou de manière fixe.

[0035] Lorsque ces moyens de maintien (4 ; 4') rattachent le dispositif de retenue et de maintien 3 au porte-contenant 2 de manière fixe, ce dispositif de retenue et de maintien 3 peut faire partie intégrante du porte-contenant 2 et/ou équiper d'origine le fourreau 20 de ce porte-contenant 2 et/ou être rapporté à ce porte-contenant 2 par des moyens annexes (notamment par couture).

[0036] Lorsque ces moyens de maintien (4 ; 4') rattachent le dispositif de retenue et de maintien 3 au porte-contenant 2 de manière mobile, ce dispositif de retenue et de maintien 3 est de type amovible et/ou flottant.

[0037] On observera que ces moyens de maintien (4 ; 4') peuvent être constitués par un bouton pression, un système velours-crochet (scratch), un adhésif (notamment repositionnable), un système d'accrochage ou similaire, plus particulièrement lorsqu'un tel moyen de maintien (4 ; 4') assure un rattachement de manière mobile. Un tel moyen (4 ; 4') peut être constitué par une couture ou similaire lorsqu'il assure un rattachement de manière fixe.

[0038] Un tel dispositif de retenue et de maintien 3 permet, avantageusement, de retenir et de maintenir le contenant C à l'intérieur de son porte-contenant 2, ceci lorsqu'un consommateur (notamment un enfant) manipule ce porte-contenant 2 et/ou boit le liquide alimentaire contenu dans le contenant C, même lorsque ce porte-contenant 2 adopte une position inclinée et est ouvert.

[0039] Les caractéristiques d'un tel dispositif de retenue et de maintien 3 ont été décrites dans la demande de brevet en France FR1300692.

[0040] Ce dispositif de réception 1 comporte, également, un dispositif de fermeture 5 de ce porte-contenant 2.

[0041] L'invention concerne, alors également et plus particulièrement, un tel dispositif de fermeture 5 d'un tel porte-contenant 2.

[0042] Selon l'invention, ce dispositif de fermeture 5

comporte :

- au moins un moyen pour protéger et refermer 6 de manière étanche la partie P du contenant C destinée à être mise en bouche ;
- au moins un moyen pour recouvrir 7 au moins partiellement le porte-contenant 2 ;
- des moyens pour attacher (8 ; 8') ce dispositif 5 au porte-contenant 2.

[0043] Une autre caractéristique de ce dispositif de fermeture 5 consiste en ce qu'il comporte une pièce 9, d'une part, comportant le ou les moyens 7 pour recouvrir le porte-contenant 2 et, d'autre part, recevant les moyens pour attacher (8 ; 8') le dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2.

[0044] Une telle pièce 9 peut être réalisée en un matériau rigide (et ainsi adopter la forme d'une coque ou similaire) ou souple. En fait, une telle pièce 9 peut, alors, être réalisée en tissu, en silicone, en plastique compatible alimentaire ou en toute autre matière adéquate.

[0045] Selon un premier type de réalisation illustré figure 1, le ou les moyens pour protéger et refermer 6 sont constitués par une partie 60, que comporte cette pièce 9 (plus particulièrement réalisée de matière avec cette pièce 9 et/ou incorporée à cette pièce 9), qui est destinée à être orientée en direction de la partie P du contenant C destinée à être mise en bouche (plus particulièrement lorsque le dispositif de fermeture 5 referme le dispositif de réception 1 d'un porte-contenant 2), et qui est réalisée en une matière compatible avec la sécurité alimentaire.

[0046] En fait et tel que visible sur les figures en annexe, ladite pièce 9 présente un côté interne, destiné à être orienté en direction de la partie P du contenant C destinée à être mise en bouche (plus particulièrement lorsque le dispositif de fermeture 5 referme le dispositif de réception 1 d'un porte-contenant 2), et comportant la partie 60 de cette pièce 9 constituant un tel moyen pour protéger et refermer 6.

[0047] En fait, cette partie 60, constituant un tel moyen pour protéger et refermer 6, présente un bord (plus particulièrement une surface) compatible avec la sécurité alimentaire.

[0048] On observera que cette partie 60 est destinée à venir se positionner dans le prolongement de la partie P du contenant destinée à être mise en bouche, ceci lorsque le dispositif de fermeture 5 referme le dispositif de réception 1 d'un porte-contenant 2.

[0049] Selon un autre type de réalisation illustré figures 3 et 4, le ou les moyens pour protéger et refermer 6 sont constitués par un élément 61, équipant ladite pièce 9, destiné à être orienté en direction de la partie P du contenant C destinée à être mise en bouche (plus particulièrement lorsque le dispositif de fermeture 5 referme le dispositif de réception 1 d'un porte-contenant 2), et qui est réalisé en une matière compatible avec la sécurité alimentaire.

[0050] Un tel élément 61 vient s'ajouter à ladite pièce

9 et peut, alors, être rapporté sur cette pièce 9 et/ou être fixé sur cette pièce 9, notamment par collage, couture ou autre.

[0051] En fait, cette pièce 9 présente, d'une part et tel que susmentionné, un côté interne destiné à être orienté en direction de la partie P du contenant C destinée à être mise en bouche et, d'autre part, un côté externe, orienté dans une direction opposée à ce côté interne.

[0052] A ce propos, on observera que ledit élément 61 peut, alors et selon le cas, être rapporté sur le côté interne (figure 3) ou sur le côté externe de cette pièce 9.

[0053] Selon une autre caractéristique, ledit élément 61 peut s'étendre à partir du côté interne de la pièce 9, ceci en direction de la partie P du contenant C destinée à être mise en bouche et/ou intérieurement au dispositif de fermeture 5 comme visible figure 3.

[0054] Cependant et tel que visible figure 4, cet élément 61 peut, aussi, s'étendre à partir du côté externe de la pièce 9, ceci dans une direction opposée à celle de la partie P du contenant C destinée à être mise en bouche et/ou extérieurement au dispositif de fermeture 5.

[0055] A ce propos on observera que, lorsque l'élément 61 s'étend à partir du côté externe de la pièce 9 et extérieurement au dispositif de fermeture 5, cette pièce 9 comporte une ouverture destinée à être traversée par la partie P du contenant C destinée à être mise en bouche.

[0056] Quoi qu'il en soit, l'élément 61 présente un bord (plus particulièrement une surface), destiné à être orienté en direction de la partie P du contenant C destinée à être mise en bouche, et réalisé en une matière compatible avec la sécurité alimentaire.

[0057] De plus et tel que visible sur les figures en annexe, ledit élément 61 est destiné à venir se positionner dans le prolongement de la partie P du contenant C destinée à être mise en bouche, plus particulièrement lorsque le dispositif de fermeture 5 referme le dispositif de réception 1 d'un porte-contenant 2.

[0058] Selon une autre caractéristique, cet élément 61 est, de préférence, réalisé en un matériau rigide.

[0059] En ce qui concerne le ou les moyens pour recouvrir 7 au moins partiellement le porte-contenant 2, ceux-ci 7 adoptent la forme d'un rabat s'étendant latéralement par rapport au moyen pour protéger et refermer 6 de manière étanche la partie P du contenant C destinée à être mise en bouche.

[0060] En fait, un tel rabat s'étend à partir du ou des moyens pour protéger et refermer 6 et/ou de part et d'autre de ce ou ces moyens pour protéger et refermer 6.

[0061] Tel que visible sur les figures en annexe, c'est, plus particulièrement, ladite pièce 9 qui comporte, alors, ce ou ces moyens pour recouvrir 7 au moins partiellement le porte-contenant 2, ces moyens 7 constituant, alors et de préférence, une partie de cette pièce 9.

[0062] En ce qui concerne les moyens pour attacher (8 ; 8'), ceux-ci (8 ; 8') équipent le ou les moyens pour recouvrir 7 au moins partiellement le porte-contenant 2, plus particulièrement le côté interne, destiné à être orien-

té en direction de ce porte-contenant 2, d'un tel moyen pour recouvrir 7 au moins partiellement ce porte-contenant 2.

[0063] Selon une autre caractéristique, les moyens pour attacher (8 ; 8') comportent au moins un moyen 8' pour attacher le dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2, ceci de manière mobile. Un tel moyen 8' permet, alors, d'attacher au moins une partie du dispositif 5 au porte-contenant C, ceci de manière amovible et/ou réversible.

[0064] Cependant et selon une autre caractéristique, ces moyens pour attacher (8 ; 8') peuvent, aussi, comporter un moyen 8 pour attacher le dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2, ceci de manière fixe. Un tel moyen 8 permet, alors, d'attacher au moins une partie du dispositif 5 au porte-contenant C, ceci de manière pérenne et/ou non amovible, voire de concevoir un tel dispositif de fermeture 5 de manière intégrée à un tel porte-contenant 2.

[0065] Selon un mode de réalisation préféré de l'invention illustré sur les figures en annexe, le dispositif de fermeture 5 comporte, d'une part, un moyen 8' pour attacher le dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2, ceci de manière mobile et, d'autre part, un moyen 8 pour attacher le dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2, ceci de manière fixe. En fait, le moyen 8' pour attacher de manière mobile équipe une extrémité du dispositif de fermeture 5 tandis que le moyen 8 pour attacher de manière fixe équipe une autre extrémité du dispositif de fermeture 5, opposée à l'extrémité de ce dispositif 5 équipée du moyen 8' pour attacher de manière mobile.

[0066] A ce propos, on observera que ces moyens pour attacher (8 ; 8') sont situés en deux points (A' ; B') diamétralement opposés et situés sur une ligne horizontale et médiane du dispositif de fermeture 5. Cette ligne est positionnée au-dessus du contenant C, respectivement au-dessus du porte-contenant 2, ceci lorsque le dispositif de fermeture 5 est positionné par-dessus ce contenant C, respectivement par-dessus le porte-contenant 2.

[0067] En fait et du côté B', ces moyens pour attacher 8' sont conçus pour rattacher le dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2, ceci de manière mobile, plus particulièrement de manière amovible. De ce côté B', ledit dispositif de fermeture 5 est, alors, de type flottant.

[0068] Du côté A', ces moyens pour attacher 8 sont conçus pour rattacher le dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2, selon le cas de manière mobile (plus particulièrement de manière amovible et pour un dispositif de fermeture 5 susceptible d'être fabriqué et commercialisé indépendamment du porte-contenant 2) ou de manière fixe.

[0069] Lorsque ces moyens pour attacher 8 rattachent le dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2 de manière fixe, ce dispositif de fermeture 5 peut faire partie intégrante du porte-contenant 2 et/ou équiper d'origine le fourreau 20 de ce porte-contenant 2 et/ou être rapporté à ce porte-contenant 2 par des moyens annexes (notam-

ment par couture).

[0070] Lorsque ces moyens pour attacher 8 rattachent le dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2 de manière mobile, ce dispositif de fermeture 5 est de type amovible.

[0071] On observera que ces moyens pour attacher (8 ; 8') peuvent être constitués par au moins une partie d'un bouton pression, d'un système velours-crochet (scratch), un adhésif (notamment repositionnable), d'un système d'accrochage ou similaire, plus particulièrement lorsqu'un tel moyen pour attacher (8 ; 8') assure un rattachement de manière mobile. Un tel moyen (8 ; 8') peut être constitué par une couture ou similaire lorsqu'il assure un rattachement de manière fixe.

[0072] Tel que mentionné ci-dessus, l'invention concerne, également, un dispositif de réception 1 d'un contenant C destiné à contenir un liquide alimentaire et présentant une partie P destinée à être mise en bouche pour la consommation de ce liquide alimentaire.

[0073] Selon l'invention, ce dispositif de réception 1 présente les caractéristiques décrites ci-dessus. En particulier, ce dispositif de réception 1 comporte, d'une part, un porte-contenant 2 conçu pour recevoir intérieurement un contenant C et, d'autre part, un dispositif de fermeture 5 de ce porte-contenant 2, ce dispositif de fermeture 5 présentant les caractéristiques décrites ci-dessus.

[0074] Selon une autre caractéristique, dans ce dispositif de réception 1, d'une part, le porte-contenant 2 susmentionné comporte le fourreau 20 conçu pour recevoir intérieurement le contenant C et, d'autre part, le ou les moyens pour recouvrir 7 au moins partiellement ce porte-contenant 2, que comporte le dispositif de fermeture 5, recouvrent au moins partiellement ledit fourreau 20, plus particulièrement lesdits flancs latéraux 21 que comporte ce fourreau 20 (ceci en position de fermeture du dispositif de réception).

[0075] Encore une autre caractéristique consiste en ce que le porte-contenant 2 comporte ladite ouverture 23, d'une part, destinée à être traversée par la portion du contenant C comportant la partie P du contenant destinée à être mise en bouche et, d'autre part, en regard de laquelle sont positionnés le ou les moyens pour protéger et refermer 6 de manière étanche cette partie P du contenant C destinée à être mise en bouche, ceci en position de fermeture du dispositif de réception 1 par le dispositif de fermeture 5.

[0076] Une autre caractéristique de ce dispositif de réception 1 consiste en ce que son porte-contenant 2 (plus particulièrement le fourreau 20) comporte des moyens complémentaires (10 ; 10') pour attacher le dispositif de fermeture 5 à ce porte-contenant 2, ces moyens complémentaires (10 ; 10') étant conçus pour coopérer avec les moyens pour attacher (8 ; 8') que comporte ce dispositif de fermeture 5.

[0077] En particulier, ces moyens complémentaires (10 ; 10') pour attacher comportent au moins un moyen complémentaire 10' pour attacher le dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2 de manière amovible, voire

encore un moyen complémentaire 10 pour attacher le dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2 de manière fixe.

[0078] En fait, de tels moyens complémentaires pour attacher (10 ; 10') comportent au moins une partie d'un bouton pression, d'un système velours-crochet (scratch), d'un adhésif (notamment repositionnable), d'un système d'accrochage ou similaire autre que la partie d'un tel bouton pression, d'un tel système velours-crochet (scratch), d'un tel adhésif (notamment repositionnable), d'un tel système d'accrochage ou similaire et que comportent les moyens pour attacher (8 ; 8') que comporte le dispositif de fermeture 5.

[0079] Tel que mentionné ci-dessus, le dispositif de réception 1 comporte, d'une part, un dispositif de retenue et de maintien 3 du contenant C à l'intérieur du porte-contenant 2 et, d'autre part, des moyens de maintien (4 ; 4') de ce dispositif de retenue et de maintien 3 contre le porte-contenant 2. De plus et tel que susmentionné, ce dispositif de réception 1 comporte des moyens pour attacher (8 ; 8') le dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2 (voire, encore, des moyens complémentaires 10 ; 10' pour attacher le dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2).

[0080] Aussi et selon une autre caractéristique de l'invention, d'une part, au moins les moyens pour attacher (8 ; 8') le dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2 (voire, encore, les moyens complémentaires 10 ; 10' pour attacher ce dispositif de fermeture 5 au porte-contenant 2) et, d'autre part, les moyens de maintien (4 ; 4') du dispositif de retenue et de maintien 3 contre le porte-contenant 2 sont conçus en sorte que ces moyens de maintien (4 ; 4') nécessitent une force (plus particulièrement une force de traction) plus importante pour détacher le dispositif de retenue et de maintien 3 (par rapport au porte-contenant 2) que la force nécessaire pour détacher le dispositif de fermeture 5 (par rapport au porte-contenant 2).

[0081] Cette caractéristique permet, avantageusement, à un consommateur (en particulier à un enfant) d'ouvrir le dispositif de réception 1 et de boire le liquide contenu dans le contenant C tout en maintenant ce contenant C à l'intérieur du porte-contenant 2, ceci quelle que soit la position de ce porte-contenant 2.

[0082] Quoi qu'il en soit, ce dispositif de fermeture 5 est positionné par-dessus le dispositif de retenue et de maintien 3, ceci en position de fermeture du porte-contenant 2 et, donc, du dispositif de réception 1.

[0083] Finalement, l'invention concerne un dispositif de stockage d'un liquide alimentaire comportant, d'une part, un contenant C destiné à contenir un liquide alimentaire et présentant une partie P destinée à être mise en bouche pour la consommation de ce liquide alimentaire, d'autre part, un dispositif de réception 1 d'un tel contenant C. ce dispositif de réception 1 présentant les caractéristiques décrites ci-dessus.

Revendications

1. Dispositif de fermeture (5) d'un porte-contenant (2), un tel porte-contenant (2) étant conçu pour recevoir intérieurement un contenant (C) qui est destiné à contenir un liquide alimentaire et qui présente une partie (P) destinée à être mise en bouche pour la consommation de ce liquide alimentaire, **caractérisé par le fait que** le dispositif de fermeture (5) comporte :
 - au moins un moyen (6) pour protéger et refermer de manière étanche la partie (P) du contenant (C) destinée à être mise en bouche ;
 - au moins un moyen (7) pour recouvrir au moins partiellement le porte-contenant (2) ;
 - des moyens (8 ; 8') pour attacher ce dispositif (5) au porte-contenant (2).
2. Dispositif de fermeture (5) selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** le dispositif (5) comporte une pièce (9), d'une part, comportant le ou les moyens (7) pour recouvrir le porte-contenant (2) et, d'autre part, recevant les moyens (8 ; 8') pour attacher le dispositif de fermeture (5) au porte-contenant (2) tandis que le ou les moyens (6) pour protéger et refermer sont constitués par une partie (60), que comporte cette pièce (9), qui est destinée à être orientée en direction de la partie (P) du contenant (C) destinée à être mise en bouche, et qui est réalisée en une matière compatible avec la sécurité alimentaire.
3. Dispositif de fermeture (5) selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** le dispositif (5) comporte une pièce (9), d'une part, comportant le ou les moyens (7) pour recouvrir le porte-contenant (2) et, d'autre part, recevant les moyens (8 ; 8') pour attacher le dispositif de fermeture (5) au porte-contenant (2) tandis que le ou les moyens (6) pour protéger et refermer sont constitués par un élément (61), équipant cette pièce (9), destiné à être orienté en direction de la partie (P) du contenant destinée à être mise en bouche, et qui est réalisé en une matière compatible avec la sécurité alimentaire.
4. Dispositif de fermeture (5) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le ou les moyens (7) pour recouvrir au moins partiellement le porte-contenant (2) adoptent la forme d'un rabat s'étendant latéralement par rapport au moyen (6) pour protéger et refermer de manière étanche la partie (P) du contenant (C) destinée à être mise en bouche.
5. Dispositif de fermeture (5) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** les moyens (8 ; 8') pour attacher équipent le ou les moyens (7) pour recouvrir au moins partiellement le porte-contenant (2), plus particulièrement le côté interne, destiné à être orienté en direction de ce porte-contenant (2), d'un tel moyen (7) pour recouvrir au moins partiellement le porte-contenant (2).
6. Dispositif de fermeture (5) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** les moyens (8 ; 8') pour attacher comportent au moins un moyen (8') pour attacher le dispositif de fermeture (5) au porte-contenant (2) de manière mobile, voire encore un moyen (8) pour attacher ce dispositif de fermeture (5) au porte-contenant (2) de manière fixe.
7. Dispositif de réception (1) d'un contenant (C), destiné à contenir un liquide alimentaire, et présentant une partie (P) destinée à être mise en bouche pour la consommation de ce liquide alimentaire, ce dispositif de réception (1) comportant, d'une part, un porte-contenant (2) conçu pour recevoir intérieurement un tel contenant (C) et, d'autre part, un dispositif de fermeture (5) de ce porte-contenant (2), **caractérisé par le fait que** le dispositif de fermeture (5) est conforme à l'une quelconque des revendications précédentes.
8. Dispositif de réception (1) selon la revendication 7, **caractérisé par le fait que**, d'une part, le porte-contenant (2) comporte un fourreau (20) conçu pour recevoir intérieurement le contenant (C) et, d'autre part, le ou les moyens (7) pour recouvrir au moins partiellement le porte-contenant (2), que comporte le dispositif de fermeture (5), recouvrent au moins partiellement ledit fourreau (20), plus particulièrement des flancs latéraux (21) que comporte ce fourreau (20).
9. Dispositif de réception (1) selon l'une quelconque des revendications 7 ou 8, **caractérisé par le fait que** le porte-contenant (2) comporte une ouverture (31), d'une part, destinée à être traversée par une portion du contenant (C) comportant la partie (P) du contenant (C) destinée à être mise en bouche et, d'autre part, en regard de laquelle sont positionnés le ou les moyens (6) pour protéger et refermer de manière étanche cette partie (P) du contenant (C) destinée à être mise en bouche.
10. Dispositif de réception (1) selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, **caractérisé par le fait que** le porte-contenant (2) comporte des moyens complémentaires (10 ; 10') pour attacher le dispositif de fermeture (5) à ce porte-contenant (2), ces moyens complémentaires (10 ; 10') étant conçus pour coopérer avec les moyens (8 ; 8') pour attacher que comporte ce dispositif de fermeture (5).

11. Dispositif de réception (1) selon l'une quelconque des revendications 7 à 10, **caractérisé par le fait que** le dispositif de réception (1) comporte, d'une part, un dispositif (3) de retenue et de maintien du contenant (C) à l'intérieur du porte-contenant (2) et, d'autre part, des moyens de maintien (4 ; 4') de ce dispositif (3) de retenue et de maintien contre le porte-contenant (2) et que, d'une part, au moins les moyens (8 ; 8') pour attacher le dispositif de fermeture (5) au porte-contenant (2) et, d'autre part, les moyens de maintien (4 ; 4') du dispositif (3) de retenue et de maintien contre le porte-contenant (2) sont conçus en sorte que ces moyens de maintien (4 ; 4') nécessitent une force plus importante pour détacher le dispositif (3) de retenue et de maintien que la force nécessaire pour détacher le dispositif de fermeture (5).

20

25

30

35

40

45

50

55

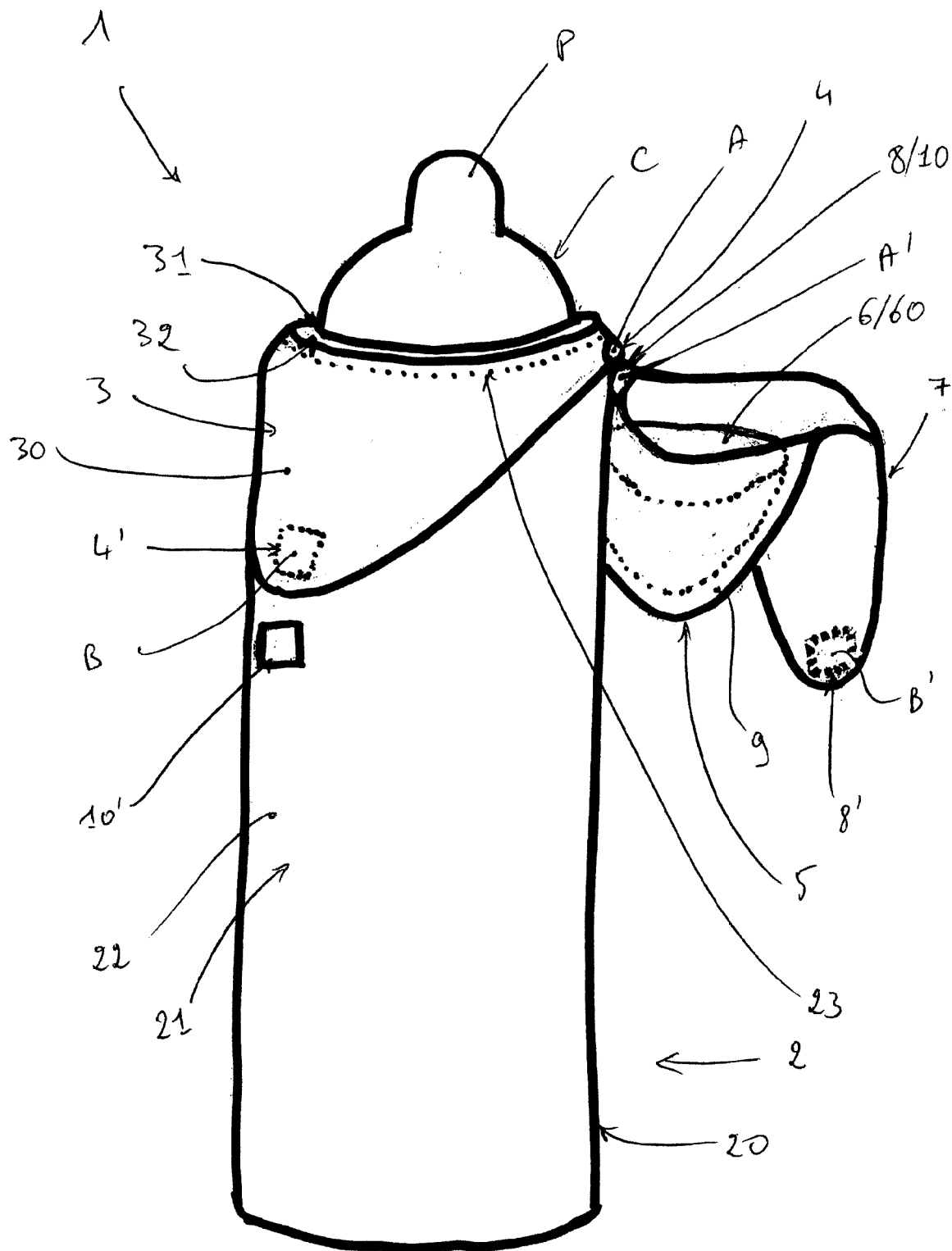


Fig. 1

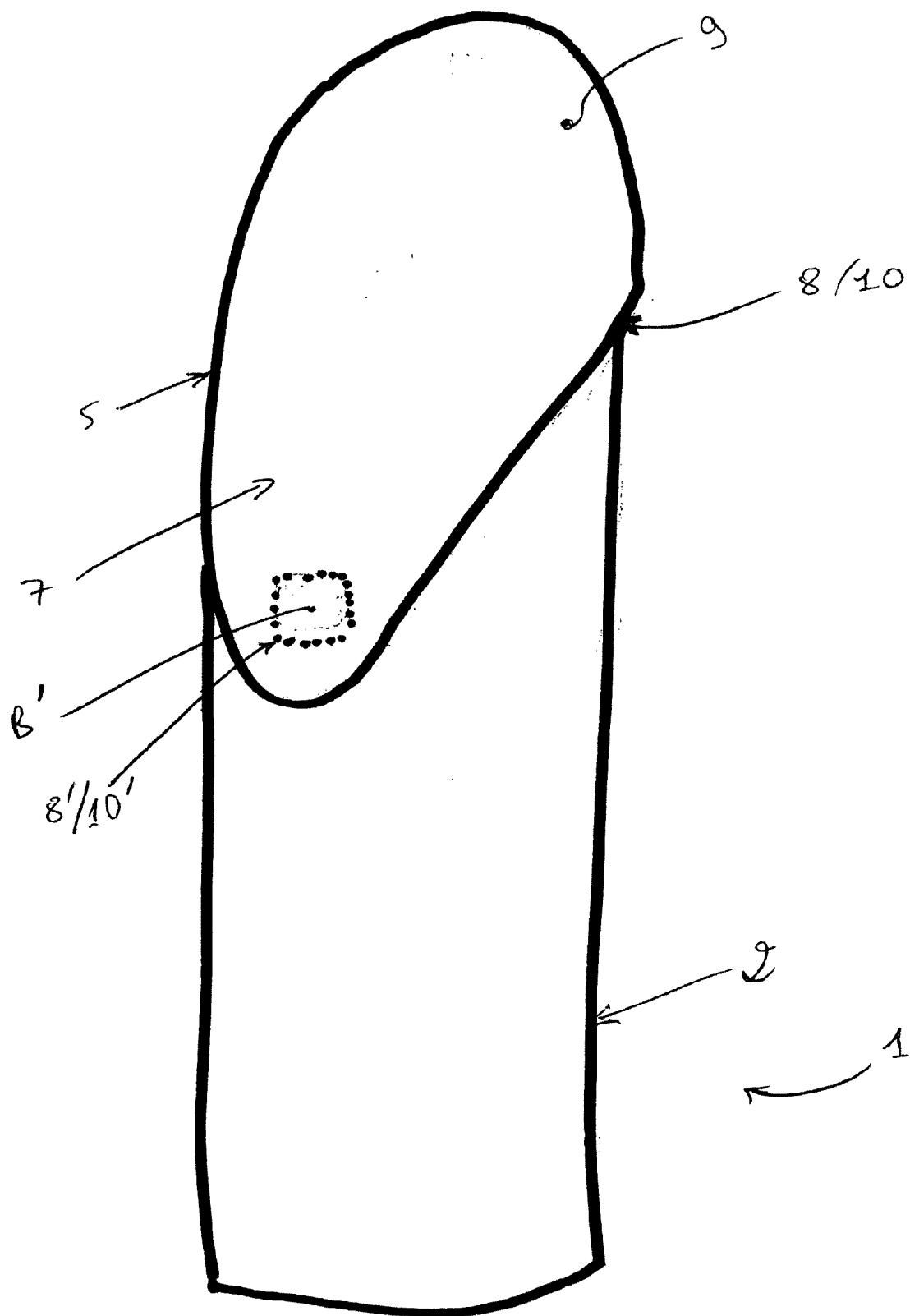


Fig. 2

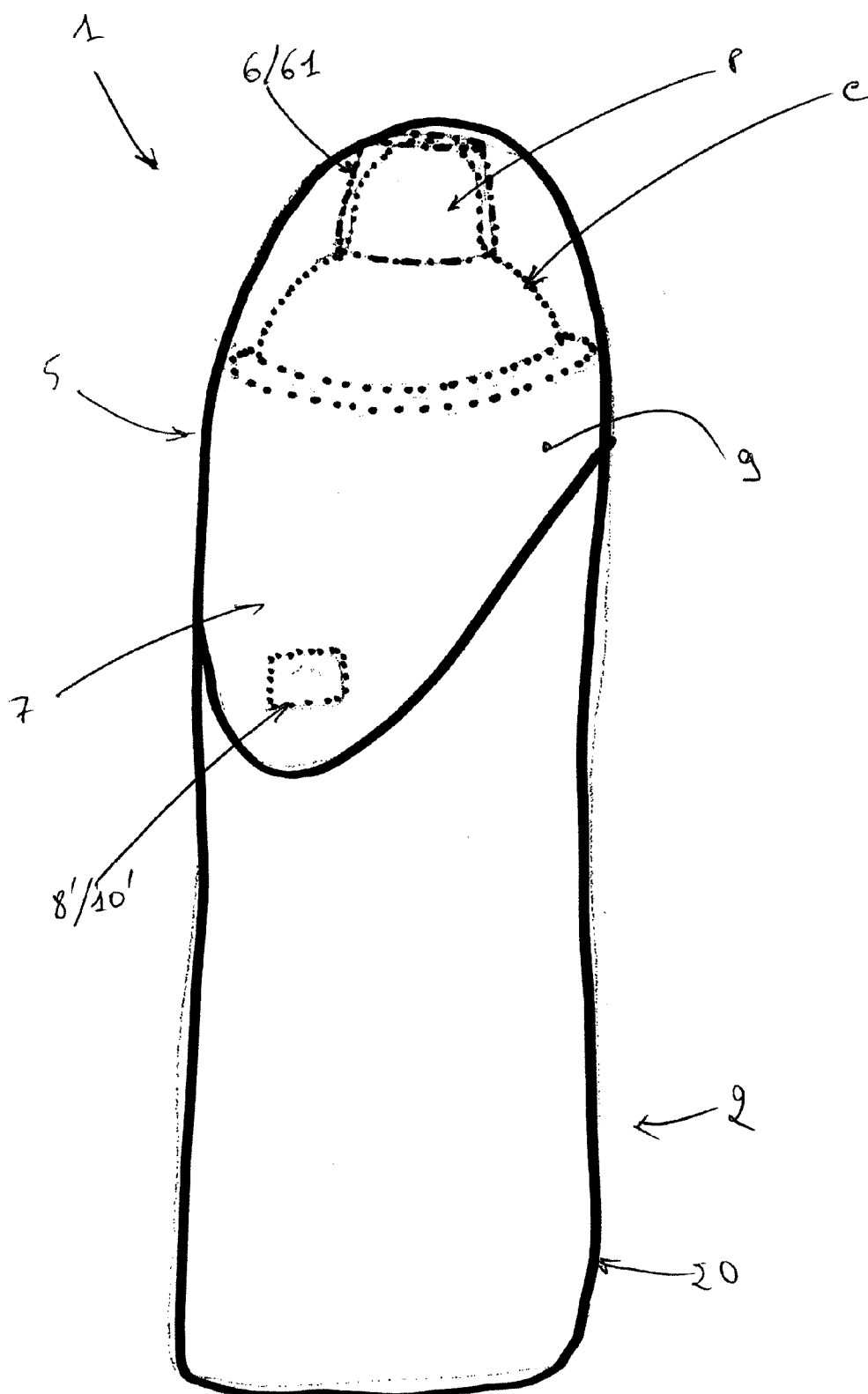


Fig. 3

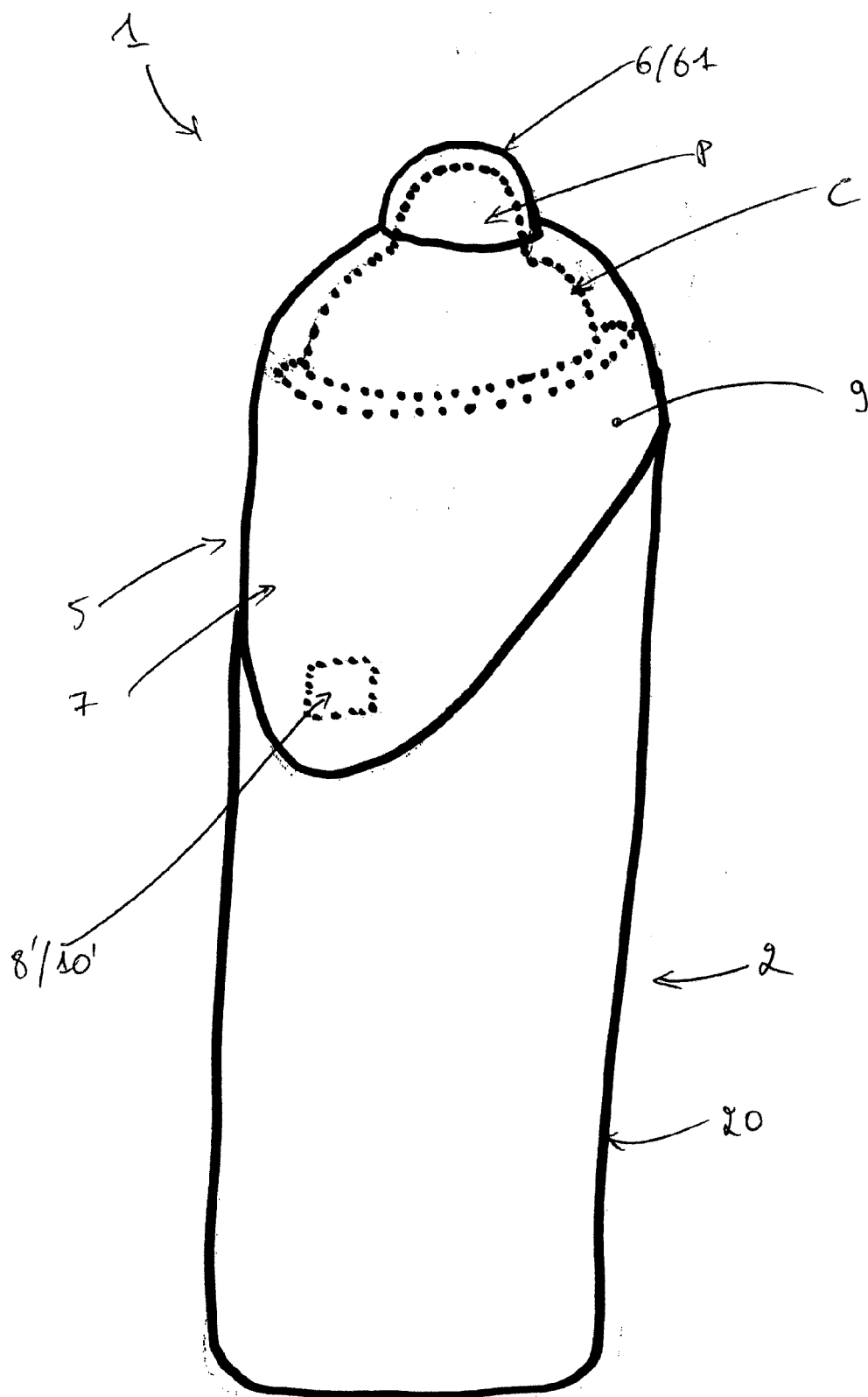


Fig. 4

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 1300692 [0039]